

Politique de confidentialité

Partie 1 : Généralités

Le responsable du traitement est le Collège provincial, situé à la rue verte, 13 à 7000 Mons; Il détermine seul, les finalités et les moyens du traitement de ces données à caractère personnel ainsi que les modalités de délégation.

La présente politique décrit la manière dont la Province de Hainaut traite les données à caractère personnel vous concernant et quels sont vos droits en la matière.

Pour accomplir ses missions, la Province de Hainaut est tenue de traiter vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

La Province de Hainaut veille à traiter vos données à caractère personnel notamment en respectant les principes suivants :

- Vos données à caractère personnel sont traitées de manière licite, loyale et transparente (**licéité, loyauté, transparence**).
- Vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités (**limitation des finalités**).
- Vos données à caractère personnel sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (**minimisation des données**).
- Vos données à caractère personnel sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour y remédier quand cela est prévu eu égard aux finalités et fondement du traitement (**exactitude**).

Les concepts suivants sont utilisés dans ce règlement :

- **données à caractère personnel** : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale »;
- **traitement** : « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la

communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction »

- **responsable du traitement** : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre »
- **sous-traitant** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;

Sécurité et confidentialité des données

La Province de Hainaut met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences réglementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Par ailleurs, la Province de Hainaut impose contractuellement le même niveau de protection des données à caractère personnel à ses sous-traitants (prestataires, fournisseurs, etc.).

Exercice des droits

La personne concernée dont les données à caractère personnel sont traitées par la Province de Hainaut (Service) bénéficie d'une série de droits qui lui permettent de ne pas rester totalement passive par rapport à l'utilisation qui est faite de ses données. L'ensemble de ces droits, leurs modalités d'exercice, et les éventuelles restrictions qui peuvent y être apportées sont consacrés par les articles 12 et suivants du RGPD.

Ceux-ci sont :

- Accéder aux données à caractère personnel traitées par la Province de Hainaut (Service) ; Elle peut obtenir une réponse à plusieurs questions concernant le traitement des données.
- Recevoir une copie des données à caractère personnel qui sont traitées.
- Demander de corriger des données incomplètes ou incorrectes ;
- Demander de faire effacer des données personnelles le concernant ;
- Obtenir une limitation du traitement ;
- Ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé ;
- Retirer son consentement à traiter ses données à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.
- S'opposer au traitement de ses données à caractère personnel dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation

La personne concernée peut exercer ces droits en la matière, conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, par courrier postal signé à l'attention de la Province de Hainaut, service de protection des données, Avenue de Gaulle 102, 7000 Mons ou par mail à l'adresse suivante : info.dpo@hainaut.be.

Cette demande d'exercice des droits doit être accompagnée de toute pièce justifiant de l'identité de la personne .

Délégué à la protection des données (DPO)

La DPO est joignable :

- par lettre adressée au service protection des données, avenue Général de Gaulle, 102 à 7000 MONS ;
- par e-mail à l'adresse électronique suivante : info.dpo@hainaut.be ;

La personne concernée peut le contacter pour obtenir davantage d'informations ou si elle souhaite faire valoir ses droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par le responsable du traitement.

Voies de recours

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si elle considère que ses droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du Règlement général sur la protection des données.

Pour introduire une réclamation, adressez une demande à l'adresse suivante : Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (E-mail : contact@apd-gba.be)

Mise à jour de la politique en matière de protection de la vie privée

La présente politique est susceptible de faire l'objet d'éventuelles mises à jour. Il est dès lors demandé de la relire épisodiquement afin d'en être informé(e). La politique mise à jour sera toujours conforme au Règlement général sur la protection des données.

Partie 2 - Fiche de traitement 857 : Nom du traitement :

Les Missions des Centres psycho médico-sociaux de la Province de Hainaut

Description

Un centre PMS est un service gratuit mis à la disposition des élèves et de leur famille, de la maternelle à la fin des études secondaires. Selon le décret relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des centres PMS du 14 juillet 2006, les centres exercent les missions suivantes :

1° Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de la préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;

2° Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève ;

3° Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

Les centres PMS conduisent leurs activités au sein d'un programme de base qui se décline selon huit axes: L'information concernant l'offre de services des centres, La réponse aux demandes des consultants, Les actions de prévention, Le repérage des difficultés, Le diagnostic et la guidance, L'orientation scolaire et professionnelle, Le soutien à la parentalité et L'éducation à la santé.

Ces missions et actions sont exercées au profit des élèves de l'enseignement ordinaire ou spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit.

Pour permettre aux Centres Psycho-Médico-Sociaux Provinciaux (CPMS) de mener leurs missions obligatoires correctement :

- 1) les établissements scolaires provinciaux communiquent la liste des élèves de l'année scolaire en cours,
- 2) les agents techniques peuvent / doivent participer aux conseils de classe, aux concertations, aux délibérations, aux réunions PIA (Plan individuel d'apprentissage), au suivi des élèves en intégration ou encore aux réunions nécessaires à la mise en place d'aménagements raisonnables.

Le centre travaille en toute indépendance, mais en étroite collaboration avec les écoles, les parents, les professionnels de la santé ou autres acteurs institutionnels. Il est tenu au secret professionnel et son avis est purement consultatif.

Qualification : Responsable de Traitement

Coordonnées du responsable de traitement : Collège provincial, Rue Verte 13, 7000 Mons

Coordonnées du sous-traitant si existant

SA RICOH Belgique, Medialaan 28A - 1800 VILVOORDE (imprimante / scanner) ou tout autre fournisseur dont l'identité et le détail des traitements effectués pour le compte de la province peuvent être communiqués sur simple demande à l'institution concernée.

La société par actions simplifiée PEARSON FRANCE dont le siège est établi 2-12 2 Rue des Pirogues de Bercy - 75012 PARIS / FRANCE - (Q GLOBAL : logiciel qui permet de corriger numériquement les tests administrés aux élèves en générant des rapports chiffrés et précis).

Si vous avez un sous-traitant, quels sont les types de traitement effectués pour votre compte?

- Archivage
- Communication par transmission
- Conservation
- Consultation
- Effacement ou destruction
- Enregistrement
- Hébergement
- Organisation, structuration
- Utilisation

Catégories de personnes

- Contacts professionnels
- Elèves, étudiants, stagiaires
- Agent provincial attaché aux centres PMS
- Les « Consultants » tels que définis à l'article 2,7° du Décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho médico-sociaux (c'est-à-dire les élèves et toutes personnes amenées à consulter le centre dans le cadre des missions du centre)
- Le représentant légal
- La direction de l'école et l'équipe éducative
- Les professionnels de la santé
- Les acteurs institutionnels

Principaux types de données à caractère personnel

- Données d'identification
- Composition du ménage / état-civil
- Particularités financières / économiques
- Caractéristiques personnelles
- Habitudes de vie et de consommation
- Caractéristiques du logement
- Loisirs et intérêts
- Études et formations
- Profession et emploi

Liste exhaustive de toutes les données à caractère personnel de ce traitement

Consultant (élève et/ou parents) : Nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail, âge, sexe, date et lieu de naissance, taille, poids, établissement scolaire, historique des écoles, nature des cours suivis, résultats scolaires / d'examens, détails sur les autres membres de la famille, Habitudes et style de vie, détails concernant la consommation de biens ou de services, le comportement, relations avec les membres de la famille ou autres personnes, , type de logement, activités de loisirs et intérêts (hobbies, pratique sportives, etc...) , profession et emploi (employeur, lieu de travail, etc...) , les moyens financiers (les revenus, emprunts, etc...)

Direction de l'école / équipe éducative / professionnels de la santé et acteurs institutionnels : Nom, prénom, adresse professionnelle, téléphone et adresse mail professionnelle, fonction / grade, spécialisation

Licéité

- Obligation légale
- Mission d'intérêt public
- Intérêt vital

Existe-t-il des catégorie(s) spécifiques(s) de données concernées faisant l'objet d'une nécessité absolue et de garanties appropriées ? Oui

Catégorie(s) spécifique(s) identifiée(s)

- Données de santé
- Données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique
- Données qui révèlent les convictions religieuses et/ou philosophiques
- Données concernant la vie sexuelle
- Données relatives aux condamnations pénales et infractions

Licéité(s) du traitement des données sensibles

- Intérêt vital de la personne concernée dans l'incapacité de donner son consentement
- Nécessaire en justice
- Le traitement est autorisé par une législation

Liste exhaustive de toutes les données à caractère personnel de ce traitement

bilan affectif, intellectuel, instrumental, pédagogique, médical....., Aménagement raisonnable, intégration , plan individuel d'apprentissage (PIA) , orientation sexuelle, condamnations / infractions, convictions religieuses et opinions philosophiques, origine raciale, handicap

Base(s) légale(s) : Oui

Décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des CPMS. Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé et tout autre réglementation en la matière en vigueur

Principales catégories de destinataires

- La personne enregistrée elle-même
- Relations personnelles de la personne enregistrée
- Employeur ou relations de travail de la personne enregistrée
- Autres entreprises privées (à préciser)
- Services publics, entreprises publiques et opérateurs d'intérêt public
- Justice et services de police
- Pouvoirs subsidiaires européens
- le personnel de l'établissement scolaire, les acteurs institutionnels, les professionnels de la santé, SPSE (Service Promotion de la santé à l'Ecole), les pôles territoriaux et autres services d'accompagnement : dont les coordonnées peuvent être communiquées sur simple demande à l'institution concernée

Coordonnées du(des) destinataire(s)

l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) : Rue de la Rivelaine, 21, 6061 Charleroi

La Fédération Wallonie Bruxelles : Boulevard Léopold II, 44, 1080 Bruxelles

Le Fond Social Européen, Agence FSE, Place Communale – 8 – 4ème étage, 1160 Auderghem INAMI, Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles.

Les différents services d'aide à la jeunesse (SAJ) ou Services résidentiel pour Jeune (SRJ). dont les coordonnées peuvent être communiquées sur simple demande à l'institution concernée

SA RICOH Belgique, Mediaaan 28A - 1800 VILVOORDE ou tout autre fournisseur dont l'identité et le détail des traitements effectués pour le compte de la province peuvent être communiqués sur simple demande à l'institution concernée.

La société par actions simplifiée PEARSON FRANCE dont le siège est établi 2-12 2 Rue des Pirogues de Bercy - 75012 PARIS / FRANCE - (Q GLOBAL : logiciel qui permet de corriger numériquement les tests administrés aux élèves en générant des rapports chiffrés et précis).

Transfert

- Transfert fondé sur une décision d'adéquation

Pays de transfert

La Plateforme Pearson et les données personnelles qu'elle traite sont hébergées par CenturyLink au CANADA

Conservation : Base légale

Durée et motivation

Les données sont conservées jusqu'à ce que l'élève atteigne l'âge de 25 ans révolus (article 4 de l'arrêté ministériel du 05 avril 1982 déterminant les exigences auxquelles le dossier psycho médico-social des élèves doit répondre). Le rapport chiffré émis par Q GLOBAL est conservé par le CPMS jusqu'au 25 ans accompli du consultant. La société par actions simplifiée PEARSON FRANCE (logiciel Q GLOBAL) héberge les données le temps que le compte du centre PMS demeure actif. Le dossier du consultant doit être mis à disposition du pouvoir subsidiaire notamment européen qui impose la durée de conservation.

Droits des personnes concernées liés à ce traitement

- Droit d'information
- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à l'effacement
- Droit d'opposition
- Droit à la limitation

Pour le droit d'effacement, il pourrait être refusé dans le cas d'une mission toujours en cours ou si la demande intervient avant l'expiration du délai de conservation. Le droit de rectification se limite à l'erreur de plume

Partie 3 – Fiche de traitement 873 : Nom du traitement :

Intervention d'un Centre psycho médico-social (CPMS) de la Province de Hainaut pour une guidance individuelle personnalisée

Description

La guidance / l'accompagnement individualisé est un service gratuit et confidentiel qui vise à soutenir les élèves et leurs familles dans différentes sphères de leur vie, notamment la scolarité, la vie personnelle, la santé, l'orientation scolaire et professionnelle (comme le soutien à la parentalité ou encore la mise en place de pistes en cas de repérage de difficultés, etc.....)

Cette guidance / cet accompagnement est réalisé soit à la demande du consultant (élève / parent) , soit sollicitée par l'équipe éducative , soit sur recommandations du Centre psycho médico-social mais avec l'accord du consultant. Cette guidance/ cet accompagnement fera l'objet d'une formalisation par un document « Prise en Charge » pour autoriser le centre PMS à traiter les données à caractère personnel du consultant.

Lors de la présentation des différents services proposés par les CPMS aux consultants (élèves / parents), ces derniers ont la possibilité de refuser la guidance individuelle en complétant le document de refus de guidance, modèle imposé par la Fédération Wallonie Bruxelles. De principe la prise en charge vaut pendant la scolarité du consultant au sein du CPMS lié à l'établissement scolaire. Le consultant peut exprimer à n'importe quel moment sa volonté de suspendre ou de mettre fin à la prise en charge en s'adressant à son CPMS. La prise en charge peut être réactivée par la survenance d'un nouvel élément.

Qualification : Responsable de Traitement

Coordonnées du responsable de traitement : Collège provincial, Rue Verte 13, 7000 Mons

Coordonnées du sous-traitant si existant

SA RICOH Belgique, Medialaan 28A - 1800 VILVOORDE (imprimante / scanner) ou tout autre fournisseur dont l'identité et le détail des traitements effectués pour le compte de la province peuvent être communiqués sur simple demande à l'institution concernée.

La société par actions simplifiée PEARSON FRANCE dont le siège est établi 2-12 2 Rue des Pirogues de Bercy - 75012 PARIS / FRANCE - (Q Global: logiciel qui permet de corriger numériquement les tests administrés aux élèves en générant des rapports chiffrés et précis).

Si vous avez un sous-traitant, quels sont les types de traitement effectués pour votre compte?

- Archivage
- Communication par transmission
- Conservation
- Consultation
- Effacement ou destruction
- Enregistrement
- Hébergement
- Organisation, structuration
- Utilisation

Catégories de personnes

- Contacts professionnels
- Elèves, étudiants, stagiaires
- Agent provincial attaché aux centres PMS, les « Consultants » tels que définis à l'article 2,7° du Décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho médico-sociaux (c'est-à-dire les élèves et toutes personnes amenées à consulter le centre dans le cadre des missions du centre)
- Le représentant légal
- La direction de l'école et l'équipe éducative
- Les acteurs institutionnels
- Les professionnels de la santé etc....

Principaux types de données à caractère personnel

- Données d'identification
- Composition du ménage / état-civil
- Particularités financières / économiques
- Caractéristiques personnelles
- Habitudes de vie et de consommation
- Caractéristiques du logement
- Loisirs et intérêts
- Études et formations
- Profession et emploi

Liste exhaustive de toutes les données à caractère personnel de ce traitement

Consultant (élèves et/ou parents) : Nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail, âge, sexe, date et lieu de naissance, taille, poids, établissement scolaire, historique des écoles, nature des cours suivis, résultats scolaires / d'examens, détails sur les autres membres de la famille, Habitudes et style de vie, détails concernant la consommation de biens ou de services, le comportement, relations avec les membres de la famille ou autres personnes, , type de logement, activités de loisirs et intérêts (hobbies, pratique sportives, etc...) , profession et emploi (employeur, lieu de travail, etc...) , les moyens financiers (les revenus, emprunts, etc...)

Direction de l'école / équipe éducative / acteurs institutionnels, professionnels de la santé : Nom, prénom, adresse professionnelle, téléphone et adresse mail professionnelle, fonction / grade, spécialisation

Licéité : Contrat

Existe-t-il des catégorie(s) spécifiques(s) de données concernées faisant l'objet d'une nécessité absolue et de garanties appropriées ? Oui

Catégorie(s) spécifique(s) identifiée(s)

- Données de santé
- Données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique
- Données qui révèlent les convictions religieuses et/ou philosophiques
- Données concernant la vie sexuelle
- Données relatives aux condamnations pénales et infractions

Licéité(s) du traitement des données sensibles

- Nécessaire en justice
- Le traitement est autorisé par une législation

Liste exhaustive de toutes les données à caractère personnel de ce traitement

De par votre accord sur la guidance individualisée, le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions , programmes et rapport d'activités des CPMS et Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé et de tout autre réglementation en la matière en vigueur permettent le traitement des données sensibles comme : bilan affectif, intellectuel, instrumental, pédagogique, médical....., Aménagement raisonnable, intégration , plan individuel d'apprentissage (PIA) , orientation sexuelle, condamnations / infractions, convictions religieuses et opinions philosophiques, origine raciale, handicap

Base(s) légale(s)

- Oui

Référence(s) légale(s) pour la licéité du traitement

De par votre accord sur la guidance individualisées : le décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions , programmes et rapport d'activités des CPMS et du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé et toute autre réglementation en la matière en vigueur. Le règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Principales catégories de destinataires

- La personne enregistrée elle-même
- Relations personnelles de la personne enregistrée
- Employeur ou relations de travail de la personne enregistrée
- Autres entreprises privées (à préciser)
- Services publics, entreprises publiques et opérateurs d'intérêt public
- Justice et services de police
- Pouvoirs subsidiaires européens
- Le personnel de l'établissement scolaire, les acteurs institutionnels, les professionnels de la santé, SPSE (Service Promotion de la santé à l'Ecole), les pôles territoriaux et autres services d'accompagnement : dont les coordonnées peuvent être communiquées sur simple demande à l'institution concernée

Coordonnées du(des) destinataire(s)

l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) : Rue de la Rivelaine, 21, 6061 Charleroi

La Fédération Wallonie Bruxelles : Boulevard Léopold II, 44, 1080 Bruxelles

Le Fond Social Européen, Agence FSE, Place Communale – 8 – 4ème étage, 1160 Auderghem

INAMI, Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles.

Les différents services d'aide à la jeunesse (SAJ) ou Services résidentiel pour Jeune (SRJ). dont les coordonnées peuvent être communiquées sur simple demande à l'institution concernée

SA RICOH Belgique, Mediaaan 28A - 1800 VILVOORDE ou tout autre fournisseur dont l'identité et le détail des traitements effectués pour le compte de la province peuvent être communiqués sur simple demande à l'institution concernée.

La société par actions simplifiée PEARSON FRANCE dont le siège est établi 2-12 2 Rue des Pirogues de Bercy - 75012 PARIS / FRANCE - (Q Global : logiciel qui permet de corriger numériquement les tests administrés aux élèves en générant des rapports chiffrés et précis).

Transfert

- Transfert fondé sur une décision d'adéquation

Pays de transfert

La Plateforme Pearson et les données personnelles qu'elle traite sont hébergées par CenturyLink au CANADA

Conservation : Base légale

Durée et motivation

Les données sont conservées jusqu'à ce que l'élève atteigne l'âge de 25 ans révolus (article 4 de l'arrêté ministériel du 05 avril 1982 déterminant les exigences auxquelles le dossier psycho médico-social des élèves doit répondre). Le rapport chiffré émis par Q GLOBAL est conservé par le CPMS jusqu'au 25 ans accompli du consultant. La société par actions simplifiée PEARSON FRANCE (logiciel Q GLOBAL) héberge les données le temps que le compte du centre PMS demeure actif. Le dossier du consultant doit être mis à disposition du pouvoir subsidiant notamment européen qui impose la durée de conservation.

Droits des personnes concernées liés à ce traitement

- Droit d'information
- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à la portabilité
- Droit à l'effacement

Pour le droit d'effacement, il pourrait être refusé dans le cas d'une mission toujours en cours ou si la demande intervient avant l'expiration du délai de conservation. Le droit de rectification se limite à l'erreur de plume. Droit à la portabilité avec l'accord du consultant (juste les éléments nécessaires)